Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20241015-40-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024

Publication : 18/10/2024

## MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON

N° 40-2024

### **DECISION MUNICIPALE**

# CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LE MARCHE N°2024-09 « FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIERS POUR LE FOYER DES JEUNES ET LA MEDIATHEQUE »

Monsieur Gilles VINCENT, Maire de la Commune de SAINT-MANDRIER-SUR-MER :

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
- VU le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R.2122-1 et suivants ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler des affaires énumérées à l'article L. 2122-22 - 4° du Code général des collectivités territoriales;
- CONSIDERANT la compétence du maire pour prendre « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres » inférieurs aux seuils de procédures formalisées;
- Vu la publication du marché du 18 juillet 2024 au 23 août 2024 à 11h00, sur le site emarchespublics.com et sur le site de la ville de Saint-Mandrier-sur-Mer et au BOAMP sous la référence BOAMP 24-85911;
- CONSIDERANT qu'à l'ouverture des plis 3 sociétés ont remis une offre dans les délais :
- CONSIDERANT l'analyse des offres comme suit :

N° de pli	Société	Prix / 40	Technique / 60	Total / 100	Classement
1	ELLIPSE	37.7	32	69.7	3
2	MODA	40	37	72.21	1
3	S.E.C SILVERA	37.40	37	74.40	2

- CONSIDERANT la nécessité d'attribuer le MAPA n°2024-09 « fourniture et installation de mobiliers pour le foyer des jeunes et la médiathèque » à l'offre la mieux-disante;
- CONSIDERANT le PV de la commission ad-hoc réunie le 11 octobre 2024 à 14h00.

#### DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> - D'attribuer le MAPA n°2024-09 « fourniture et installation de mobiliers pour le foyer des jeunes et la médiathèque » à la Société MODA - 50 B Rue du Faubourg St Antoine - 75 012 - Paris 12, pour un montant HT de 188 344,60 €.

ARTICLE 2 - Le marché est attribué selon les montants suivants :

1ère année : 190 000 € HT maximum ;
2ème année : 10 000 € HT maximum ;

- 3ème année : 10 000 € HT maximum.

ARTICLE 3 - Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il sera reconduit tacitement pour la 2ème et la 3ème année sauf dénonciation par la commune deux mois avant la date de reconduction du marché.

ARTICLE 4 - La notification du marché à la société attributaire sera effectuée via la plateforme e-marchespublics.com.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet <u>www.telerecours.fr</u> ou par requête dans les deux mois à compter de la publication de la présente décision.

ARTICLE 6 - La présente décision sera transmise à Monsieur le préfet du VAR, publiée et inscrite au registrel des actes administratifs de la Commune.

ARTICLE 7 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 octobre 2024.

Le Maire

Gilles VINCENT